



Pour diffusion immédiate: 9 septembre 2010

Contactez: Ken Tomihiro
Program Manager
k.tomihiro@ciph.com

Amendements proposés aux exigences concernant les chauffe-eau à rendement énergétique élevé

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage appuie les efforts consentis par le gouvernement du Canada afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de rendement énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des chauffe-eau. Notre industrie est tout à fait disposée à collaborer avec RNCan pour contribuer à une adaptation harmonieuse du marché.

Remarques de l'ICPC :

Tout en appuyant le principe des amendements proposés, l'Institut nourrit à leur sujet un certain nombre de réserves pour ce qui est des données justificatives et des impacts considérables qu'ils auront sur le marché. Tels qu'ils sont libellés, les amendements vont encourager un grand nombre de consommateurs à passer du gaz à l'électricité, ce qui aura toutes sortes de conséquences fâcheuses, notamment l'impossibilité d'atteindre l'objectif principal de réduction des émissions de GES.

Les amendements proposés sont justifiés par des données économiques incomplètes, qui sous-estiment gravement les coûts de conversion à de nouveaux appareils. Les prix indiqués pour ces appareils sont beaucoup trop faibles, tout comme les coûts indiqués pour la conversion (coût du matériel et de la main-d'œuvre) à des appareils au gaz et à rendement plus élevé. Autrement dit, les coûts d'installation réels des chauffe-eau au gaz et à rendement plus élevé seront plus élevés que ceux qui sont indiqués dans les données justificatives, et l'économie d'énergie réalisée ne suffira peut-être pas à compenser cette différence.

Pour cette raison, les consommateurs vont être nombreux à se convertir à des chauffe-eau électriques qui seront moins chers, et ce virage inattendu aura les conséquences suivantes :

- Il n'y aura pas de diminution réelle des émissions de GES puisque la demande en électricité (qui est une énergie à combustible fossile) restera élevée.
- L'augmentation des coûts de production due aux investissements qu'il aura fallu consentir dans la recherche, le développement et la production afin de respecter une norme de rendement appliquée uniquement au Canada se traduira par des disparitions d'emplois dans le secteur manufacturier du Canada.
- La conversion à l'électricité risquera de provoquer des déséquilibres dans les réseaux de distribution du gaz et de l'électricité et de nécessiter des modifications coûteuses aux infrastructures.
- La diminution de la demande en nouvelles technologies plus coûteuses aura pour effet de limiter la gamme de produits disponibles et, partant, le choix offert aux consommateurs.
- De plus, la raréfaction des chauffe-eau au mazout touchera tout particulièrement les collectivités autochtones ainsi que celles du Nord et de l'Atlantique.

Recommandations de l'ICPC :

Pour éviter les problèmes mentionnés ci-dessus, l'Institut propose de modifier les normes de rendement et l'échéancier, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Type & taille du chauffe-eau	Échéancier proposé	Norme minimale de rendement énergétique	Méthode d'essai
À accumulation, alimenté au gaz et avec débit calorifique <75,000 btu/h	1 ^{er} janvier 2015	FE=0.70 - .0005 V	CSA P.3
	1 ^{er} janvier 2020	FE= 0.75 - .0005 V	CSA P.3
À accumulation, alimenté au gaz et avec débit calorifique >75,000 btu/h	1 ^{er} janvier 2013	RT=80%	CSA 4.3/ANSI Z21.10.3
	1 ^{er} janvier 2018	RT=92%	

.../2



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.



.../2

Avantages des recommandations de l'ICPC :

L'ICPC est convaincu que ses recommandations permettront d'atteindre un rendement énergétique plus élevé, objectif que nous partageons tous, tout en encourageant le maximum de consommateurs à s'équiper de ce type de chauffe-eau mais à un coût moindre, et en atténuant les conséquences fâcheuses pour le marché canadien.

Les recommandations de l'ICPC comportent de nombreux avantages, notamment :

- La création d'un dispositif réglementaire stable encouragera les fabricants canadiens à investir dans la mise au point et l'essai de nouvelles technologies, et dans les emplois « verts ».
- L'alignement de l'échéancier des normes de rendement sur celui du département américain à l'Énergie, soit à la date de 2015, encouragera les provinces et les territoires à adopter ces normes.
- L'application de normes plus sévères au Canada qu'aux États-Unis en 2015 et en 2020 placera le Canada à l'avant-garde des bons gestionnaires de l'environnement.
- Nos recommandations tiennent compte du fait que les Canadiens ont déjà commencé à diminuer leur consommation individuelle d'eau chaude, grâce à des appareils à rendement plus élevé.
- Nos recommandations se fondent sur une norme de rendement optimale des chauffe-eau sans condensation.
- L'adoption d'un échéancier de transition établi par consensus permettra de rallier le soutien des consommateurs, de l'industrie et des gouvernements et d'atteindre ainsi un taux d'acceptation élevé pour ces types de chauffe-eau.

Les membres de l'ICPC qui sont fabricants de chauffe-eau iront, avec des représentants de l'Institut, rencontrer des hauts fonctionnaires de RNCAN fin septembre ou début octobre pour parler de ces questions et pour leur soumettre une Feuille de route de la transition, c'est-à-dire une stratégie pour atteindre nos objectifs communs.

Pour prendre connaissance des règlements proposés par RNCAN, prière de consulter le site

<http://oee.nrcan.gc.ca/regulations/bulletin/water-heaters-june-2010.cfm?attr=0>

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage est une association professionnelle sans but lucratif. Fondé à Montréal en 1933, l'Institut est un organisme vibrant déterminé à fournir à ses membres les outils nécessaires pour réussir dans les milieux compétitifs actuels. Plus de 250 entreprises sont membre de cette influente association industrielle canadienne : fabricants, grossistes, maîtres distributeurs, agents des manufacturiers et entreprises alliées, qui tous manufacturent ou distribuent les produits de plomberie, de chauffage hydronique, de traitement de l'eau, et autres produits industriels ou mécaniques. Les grossistes de l'ICPC exploitent plus de 700 entrepôts et salles d'exposition au Canada. Et les ventes totales de l'industrie excèdent les 5 \$ milliards. L'association a entre autres comme objectif de croître et d'influencer les politiques gouvernementales et les normes gouvernant les codes industriels, de fournir éducation et formation professionnelle pour l'industrie, de promouvoir l'image de l'industrie par les relations publiques et le réseautage, et d'encourager la production canadienne des produits de l'industrie pour les marchés domestiques et d'exportation.



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.